

Séance ordinaire du conseil municipal de Bois-Franc, tenue le lundi 9 janvier 2017, à compter de 18 h 30, au Centre communautaire Donat Hubert de Bois-Franc.

Sont présents : M. Philippe St-Jacques M. Marcel Lafontaine
 M. Conrad Hubert M. Roger Pilon
 Mme Michelle Payette M. Alain Patry

formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Julie Jolivette.

Mme Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, occupe le siège de secrétaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2017-RAG-5642

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts suivants :

6. Varia

- 6.1 Nomination du vérificateur comptable
- 6.2 Adoption des taux variés de la taxe foncière 2017
- 6.3 Adoption du taux pour la gestion des déchets et recyclage 2017
- 6.4 Adoption du taux pour gestion des boues septiques 2017
- 6.5 Adoption du taux d'intérêt sur arrérages de taxes pour 2017
- 6.6 Demande d'aide financière de l'ASO
- 6.7 Collecte de fonds de Suicide Détour.
- 6.8 Politique MADA et familiale
- 6.9 Table Éducation Outaouais
- 6.10 Internet / cellulaire
- 6.11 Église
- 6.12 Festival country
- 6.13 Déblaiement des boites de poste et l'entrée de la biblio
- 6.14 Patinoire
- 6.15 Finalisation des travaux pour le PAARRM

Adoptée.

2017-RAG-5643

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 5 ET 20 DÉCEMBRE 2016

La conseillère Michelle Payette propose et il est unanimement résolu d'adopter les procès-verbaux des séances du 5 et 20 décembre 2016 tel que présenté.

Adoptée.

2017-RAG-5644

ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET DES COMPTES PAYÉS DE LA PÉRIODE

Le conseiller Roger Pilon propose et il est unanimement résolu d'accepter la liste des comptes à payer au montant de 74 018.41 \$ et la liste des comptes payés au montant de 9 285.72 \$ telle que présentée.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Liste des argents reçus

Présentation de la liste des argents reçus au 9 janvier 2017 au montant de 21 217.59 \$.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Liste des arrérages de taxes et autres comptes à recevoir au 9 janvier 2017

Présentation de la liste des arrérages de taxes au montant de 98 088.14 \$ intérêts inclus.

Présentation de la liste des autres comptes à recevoir au montant de 6 601.36 \$.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Conciliation bancaire

Présentation de la conciliation bancaire en date du 31 décembre 2016.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

État de revenus et dépenses

Présentation de l'état des revenus et dépenses pour décembre 2016.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Rapport des permis émis

Présentation du rapport des permis émis pour décembre 2016.

2017-RAG-5645

FINANCEMENT PERMANENT (ACCEPTATION DE L'OFFRE DE LA BANQUE)

Il est proposé par le conseiller Alain Patry et résolu unanimement :

QUE la Municipalité de Bois-Franc accepte l'offre qui lui est faite de Financière Banque Nationale Inc. pour son emprunt du 18 janvier 2017 au montant de 584 800 \$ par billet effectué en vertu du

règlement d'emprunt numéro 172. Ce billet est émis au prix de 98.907 CAN pour chaque 100 \$, valeur nominale de billets, échéant en série de cinq (5) ans comme suit :

81 000 \$	1.50 %	18 janvier 2018
82 900 \$	1.60 %	18 janvier 2019
84 800 \$	1.85 %	18 janvier 2020
86 900 \$	2.00 %	18 janvier 2021
249 200 \$	2.20 %	18 janvier 2022

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci;

Adoptée.

2017-RAG-5646

FINANCEMENT PERMANENT (ACCEPTATION DES MODES DE PAIEMENT ET SIGNATURE)

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Bois-Franc souhaite emprunter par billet un montant total de 584 800 \$;

Règlements d'emprunt no	Pour un montant de \$
172	281 800 \$
172	303 000 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis :

Il est proposé par le conseiller Alain Patry et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

QU'un emprunt par billet au montant de 584 800 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 172 soit réalisé ;

QUE les billets soient signés par le maire et la secrétaire-trésorière ;

QUE les billets soient datés du 18 janvier 2017 ;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement ;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2018.	81 000 \$
2019.	82 900 \$
2020.	84 800 \$
2021.	86 900 \$

2022.	88 900 \$ (à payer en 2022)
2022.	160 300 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Bois-Franc émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 18 janvier 2017), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 172, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Adoptée.

2017-RAG-5647

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'UMQ

Il est proposé par la conseillère Michelle Payette et unanimement résolu de renouveler notre adhésion à l'UMQ pour 2017 au montant de 98.00 \$ taxes en sus.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

2017-RAG-5648

DÉCHETS ET BOUE SEPTIQUE POUR UN CITOYEN

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 24, ch. Payette (M. Éric Payette) nous a fait la demande afin de ne pas être chargé pour les déchets et boue septique puisqu'il n'utilisera pas le chalet sur le terrain, car sa maison est juste en face de ce même bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE si le chalet est de nouveau utilisé ou rénover ou loué à quiconque, la taxation des déchets et boue septique sera remise, et ce rétroactivement à la première journée où l'utilisation a commencé;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu, de ne pas charger ces deux taxes de services jusqu'à ce qu'il y est un changement quelconque vis-à-vis le bâtiment actuel.

Adoptée.

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO SQ 2017-001 -
Concernant le stationnement applicable par la Sûreté du Québec**

Avis de motion est donné par le conseiller Alain Patry de la présentation à une séance subséquente d'un règlement concernant le stationnement applicable par la Sûreté du Québec.

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO SQ 2017-002 –
Concernant la sécurité, la paix et l’ordre applicable par la
Sûreté du Québec**

Avis de motion est donné par la conseillère Michelle Payette de la présentation à une séance subséquente d’un règlement concernant la sécurité, la paix et l’ordre applicable par la Sûreté du Québec.

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO SQ 2017-003 –
Concernant les nuisances applicable par la Sûreté du Québec**

Avis de motion est donné par le conseiller Roger Pilon de la présentation à une séance subséquente d’un règlement concernant les nuisances applicable par la Sûreté du Québec.

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO SQ 2017-004 –
Concernant le colportage applicable par la Sûreté du Québec**

Avis de motion est donné par le conseiller Philippe St-Jacques de la présentation à une séance subséquente d’un règlement concernant le colportage applicable par la Sûreté du Québec.

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO SQ 2017-005 –
Concernant les animaux applicable par la Sûreté du Québec**

Avis de motion est donné par le conseiller Marcel Lafontaine de la présentation à une séance subséquente d’un règlement concernant les animaux applicable par la Sûreté du Québec.

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO SQ 2017-006 –
Concernant l’utilisation extérieure de l’eau de l’aqueduc public
applicable par la Sûreté du Québec**

Avis de motion est donné par le conseiller Conrad Hubert de la présentation à une séance subséquente d’un règlement concernant l’utilisation extérieure de l’eau de l’aqueduc public applicable par la Sûreté du Québec.

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO SQ 2017-007-
Concernant les systèmes d’alarme applicable par la Sûreté du
Québec**

Avis de motion est donné par le conseiller Alain Patry de la présentation à une séance subséquente d’un règlement concernant les systèmes d’alarme applicable par la Sûreté du Québec.

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 194 – CONCERNANT
L’ENTRETIEN DES INSTALLATIONS SEPTIQUES TERTIAIRES DE
DÉSINFECTION PAR RAYONNEMENT ULTRAVIOLET SUR LE
TERRITOIRE DE BOIS-FRANC**

Le conseiller Alain Patry avise le conseil municipal de la présentation pour adoption à une assemblée subséquente d’un règlement concernant l’entretien des installations septiques tertiaires de désinfection par rayonnement ultraviolet sur le territoire de la municipalité de Bois-Franc.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Travaux pouvant être effectués par les employés municipaux

La directrice présente au conseil une fiche d'information démontrant, avec la loi R-20, tous les travaux que les employés municipaux auront maintenant le droit de faire sans engager un menuisier-charpentier senior.

2017-RAG-5649

SERVICES PROFESSIONNELS D'UN CONSULTANT EN ASSURANCES COLLECTIVES POUR LES MUNICIPALITÉS ET ORGANISMES, DANS LE CADRE D'UN ACHAT REGROUPÉ DE L'UMQ

ATTENDU QUE la municipalité de Bois-Franc a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un regroupement pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ ;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une telle entente ;

ATTENDU QUE la municipalité de Bois-Franc désire se joindre à ce regroupement ;

ATTENDU QUE conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat ;

ATTENDU QUE l'UMQ prévoit lancer cet appel d'offres à l'hiver 2017 ;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Alain Patry propose et il est unanimement résolu que :

- la municipalité de Bois-Franc confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat ;
- le contrat octroyé sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq ans ;
- la municipalité de Bois-Franc s'engage à fournir à l'UMQ, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offres ;
- la municipalité de Bois-Franc s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé ;
- la municipalité de Bois-Franc s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la municipalité ;

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Accusé réception de notre résolution

La directrice présente au conseil une lettre de la ministre de la Justice et Procureure générale, ministre responsable de la région de l'Outaouais qui confirme la réception de notre résolution 2016-RAG-5608 – Opposition au projet OPTILAB.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Statistiques de la bibliothèque

La directrice présente au conseil les statistiques de la bibliothèque pour le mois de novembre 2016.

2017-RAG-5650

NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER 2016

Le conseiller Conrad Hubert propose et il est unanimement résolu de nommer la firme comptable Dignard Éthier CPA Inc. à titre de vérificateur pour l'exercice financier 2016.

Adoptée.

2017-RAG-5651

ADOPTION DES TAUX VARIÉS DE LA TAXE FONCIÈRE 2017

Le conseiller Marcel Lafontaine propose et il est unanimement résolu que les taux variés de la taxe foncière pour 2017 soient les suivants :

- Taux de base 0.99 \$/100 \$ d'évaluation
- Taux non résidentiel 1.86 \$/100 \$ d'évaluation
- Taux industriel 1.95 \$/100 \$ d'évaluation

Adoptée.

2017-RAG-5652

ADOPTION DES TAUX DE TAXES 2017 POUR LA COMPENSATION POUR LE SERVICE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET RECYCLABLES

Le conseiller Alain Patry propose et il est unanimement résolu que les taux de taxes pour la gestion des matières résiduelles et recyclables pour 2017 soient :

- 245.87 \$ par unité de logement utilisé à des fins d'habitation, un unité de logement consistant en une pièce ou un groupe de pièces communicantes ayant une entrée distincte, servant ou destinée à servir de résidence ou de domicile à une ou plusieurs personnes et où l'on peut généralement préparer et consommer des repas, vivre et dormir;
- 368.81 \$ pour les établissements utilisés à des fins commerciales ou à des fins professionnelles avec un volume de matières résiduelles équivalent à celui d'un unité de logement tel que décrit ci-haut;

- 122.94 \$ pour les résidences secondaires (chalets);
- 282.75 \$ auquel s'ajoute la facturation au tonnage pour les gros commerces et industries, dont le volume est supérieur à celui d'un unité de logement tel que décrit ci-haut.

Adoptée.

2017-RAG-5653

ADOPTION DES TAUX DE TAXES 2017 POUR LA COMPENSATION POUR LE SERVICE DE GESTION DES BOUES SEPTIQUES

Le conseiller Conrad Hubert propose et il est unanimement résolu que les taux de taxes pour la gestion des boues septiques pour 2017 soient :

- 148.25 \$ annuellement pour la vidange d'une fosse septique utilisée à longueur d'année (une vidange aux deux ans) et régie par le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22);
- 74.13 \$ annuellement pour la vidange d'une fosse septique utilisée d'une façon saisonnière (une vidange aux quatre ans) et régie par le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22);
- 64.00 \$ annuellement à laquelle s'ajoute le taux de 30.00 \$/m³ de boues septiques vidangés pour tous les autres bâtiments non régis par le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22).

Adoptée.

2017-RAG-5654

ADOPTION DU TAUX D'INTÉRÊT SUR ARRÉRAGES

Le conseiller Marcel Lafontaine propose et il est unanimement résolu de fixer le taux d'intérêt sur arrérages à 18 % par année (1.5 % par mois) pour l'an 2017.

Adoptée.

2017-RAG-5655

DEMANDE D'APPUI MONÉTAIRE DE L'ASSOCIATION SAUVETAGE HAUTE-GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE l'Association a besoin de fonds pour continuer leur travail de sauveteurs bénévoles aux quatre coins de la Haute-Gatineau et que les équipements et véhicules nécessaires pour le faire son très dispendieux;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Alain Patry propose et il est unanimement résolu de faire un don de 50 \$ à l'Association Sauvetage Haute-Gatineau.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

2017-RAG-5656

COLLECTE DE FONDS DE SUICIDE DÉTOUR

CONSIDÉRANT la collecte de fonds pour Suicide Détour;

CONSIDÉRANT QU'il y a trois façons de participer dont un des choix est de faire la distribution des communiqués et affiches à nos citoyens et organismes locaux;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Conrad Hubert propose et il est unanimement résolu que lorsque leurs communiqués seront prêts, nous en fassions la distribution à tous nos citoyens aux frais de la municipalité.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Politique MADA et Familiale

La mairesse Julie Jolivette mentionne aux conseillers que la MRC a reçu la subvention pour la politique MADA et que celle pour la politique familiale devrait suivre sous peu. Le travail sur les politiques pourra donc commencer.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Table éducation Outaouais

La mairesse Julie Jolivette mentionne au conseil qu'un nouveau programme de subvention pour la persévérance scolaire est sorti. Comme les projets doivent être présentés en collaboration avec un organisme à but non lucratif pour la persévérance scolaire, la mairesse mentionne qu'elle a demandé au maire de Montcerf s'il y a sur leur territoire un organisme de ce genre avec lequel nous pourrions organiser une activité en collaboration avec eux.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Internet / cellulaire

La mairesse mentionne au conseil qu'il y a un nouveau programme de subvention afin d'aider les municipalités qui ont de la difficulté à avoir un accès internet haute vitesse sur tout leur territoire. Elle mentionne que la MRC travaillera sur un projet de groupe afin de pouvoir faire une demande regroupée et qu'il serait intéressant pour nous de nous y joindre puisqu'il y a plusieurs endroits dans la municipalité où l'accès internet n'est pas bon voir presque nul.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Église

Le conseiller Conrad Hubert mentionne qu'il faudrait envoyer une lettre à la Commission scolaire des Hauts-bois-de-l'Outaouais concernant le déneigement de la cour. L'église et la municipalité paient une partie de la facture avec la CSHBO pour le déneigement de la cour d'église et la cour du comité des loisirs donc, même durant les périodes où il n'y a pas d'école, il est important que l'entrepreneur continue son déneigement régulièrement dès qu'il y a quelques centimètres au sol. De plus, la mairesse demande au conseiller de quelle façon ils voient les choses pour le don. La municipalité s'était engagée à payer les matériaux pour la rénovation extérieure de l'église, mais comme les montants pour la rénovation sont très élevés, elle demande au conseil si nous achetons quand même les matériaux tout de suite afin de ne pas perdre le don de Louisiana Pacifique, c'est-à-dire d'avoir les matériaux au prix coûtant et non au prix de vente. Une rencontre avec le comité d'église aura lieu bientôt et ils en profiteront pour aborder ce sujet avant d'acquiescer les matériaux.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Festival country

La mairesse mentionne au conseil que les préparatifs du festival country 2017 vont commencer. Il faut commencer les demandes de commandites et organisation. Une rencontre avec le comité du festival est à faire.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Déblaiement des boîtes de poste et de l'entrée de la bibliothèque

Le conseiller Conrad Hubert mentionne à la directrice générale qu'il faudrait demander à l'employé municipal de faire le déblaiement près des boîtes à malle et l'entrée de la bibliothèque plus large.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Patinoire

Le conseiller Philippe St-Jacques mentionne à la directrice qu'il faudrait enlever le brise-glace qui est laissé dehors à la patinoire et qu'il serait aussi important d'installer l'appareil qui sert à fermer la porte automatiquement, car pour l'instant il est à l'intérieur du chalet des loisirs et il ne faudrait pas qu'il se fasse voler.

2017-RAG-5657

FINALISATION DES TRAVAUX POUR LE PAARRM

Le conseiller Conrad Hubert propose et il est unanimement résolu que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins Parc Industriel et Payette pour un montant subventionné de 32 551.91 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports. Et aussi que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée.

2017-RAG-5658

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Alain Patry propose et il est unanimement résolu que la présente séance soit levée.

Adoptée.

Julie Jolivette, mairesse

Annie Pelletier, directrice générale